



Eviter les vols de vélos grâce au marquage.

Pourquoi et comment identifier son vélo ?

Depuis le 1^{er} janvier 2021, pour éviter les vols, le marquage des vélos neufs est obligatoire.

Comment ça marche ?



Les commerçants travaillent avec les opérateurs d'identification agréés.



Lorsque j'achète un vélo neuf, en boutique ou en ligne, il est déjà identifié : je dois donner mes coordonnées pour qu'il soit enregistré.

Sommaire

Qu'est-ce que le marquage des vélos ?	3
Comment se passe le marquage d'un vélo ?	4
Quand vous achetez un vélo neuf	4
Quand vous achetez un vélo d'occasion.....	6
Pour faire marquer votre vélo il faut contacter un professionnel :	6



Qu'est-ce que le marquage des vélos ?

Beaucoup de vélos sont volés chaque année.
Beaucoup de vélos volés sont des vélos électriques.
Quand des gens se sont fait voler un vélo
ils ont peur d'acheter un nouveau vélo.
Pour éviter cela
l'état a décidé d'obliger les vendeurs
à marquer les vélos.



Depuis janvier 2021
les vendeurs de vélos doivent
graver un numéro sur chaque vélo vendu.
On parle de **marquage** des vélos.
Le marquage, c'est comme donner une carte d'identité
à un vélo.



**Grâce au marquage du vélo
on sait à qui le vélo appartient
et on peut le retrouver s'il est volé.**

**Le gouvernement a pris cette décision
pour éviter les vols de vélos.**

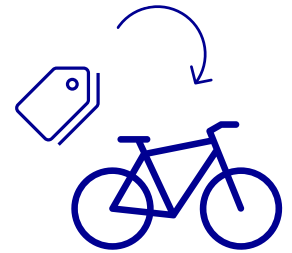


Comment se fait le marquage d'un vélo ?

Quand vous achetez un vélo neuf

1. Il y a une marque sur le vélo

Les vendeurs de vélo travaillent avec des professionnels.
Ces professionnels sont choisis par l'État.
Ces professionnels marquent les vélos
sur le cadre du vélo
avec une gravure ou une étiquette.



Cette marque est unique.
Il ne peut pas y avoir 2 vélos avec la même marque.
C'est ce qui permet de retrouver facilement le vélo
et de connaître son propriétaire.



2. Vos coordonnées sont notées dans un fichier

Le vélo est déjà marqué
quand vous achetez ce vélo neuf
dans une boutique ou sur internet.

Le vendeur doit ensuite noter dans un fichier informatique
qui a acheté le vélo.

Il note dans le fichier :

- votre nom
- votre adresse mail
- votre téléphone.



Ces informations s'appellent aussi des **données**.

Vos données ne sont utilisées que pour savoir à qui appartient votre vélo si on l'a volé.



Grâce à sa marque votre vélo et vos données sont enregistrés dans le Fichier National Unique des Cycles Identifiés ou FNUCI.

Si votre vélo est volé et retrouvé par la police on saura que le vélo est à vous en regardant dans le FNUCI.



3. Vous recevez un certificat d'authentification

Le vendeur doit vous donner un document appelé certificat d'authentification.

C'est un document qui prouve que votre vélo est bien marqué et enregistré dans le FNUCI.



4. Vous recevez un e-mail pour accéder au fichier FNUCI

Quand le vendeur a noté vos coordonnées dans le fichier, vous recevez un e-mail avec un mot de passe.

Vous pouvez voir les informations sur vous et votre vélo et les changer si c'est nécessaire. par exemple modifier votre adresse si vous avez déménagé.



Quand vous achetez un vélo d'occasion

Le marquage de votre vélo n'est pas obligatoire mais il est conseillé pour vous protéger des vols :

- si vous achetez un vélo ancien
à quelqu'un qui n'est pas un vendeur de vélo
- si vous avez acheté un vélo avant 2021

Pour faire marquer votre vélo il faut contacter un professionnel :

Les professionnels peuvent être :

- revendeur de vélos
- association ou atelier de réemploi.
Ces associations ou ateliers
réparent des vieux vélos
pour les revendre pas cher.

Ce professionnel doit avoir un agrément de l'état.

C'est-à-dire une autorisation pour réaliser le marquage de vélos.

[Voir la liste des professionnels reconnus par l'Etat.](#)





[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du Facile **A** Lire et à Comprendre. On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes viennent de la banque d'images ©Flaticon et du ©service d'information du gouvernement
Nous remercions vivement Audrey Coudouel et Matthieu Lepais de l'Association Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon pour la relecture et la validation du document.

